



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge hospitalière en pédiatrie et pédopsychiatrie à La Réunion

Question écrite n° 28603

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur la situation des enfants pris en charge dans le cadre de l'ASE (aide sociale à l'enfance). Alors qu'ils sont déjà en difficulté affective, psychologique et familiale, l'état de confinement strict renforce leur vulnérabilité. Le changement radical de leur vie quotidienne les déstabilise et vient majorer leurs troubles. Malgré l'intervention des professionnels à domicile, il arrive souvent que la situation se dégrade très vite, jusqu'à déboucher sur une décompensation qui rend nécessaire une prise en charge en milieu hospitalier. Malheureusement, à La Réunion, les structures hospitalières sont dépourvues de places en pédiatrie et en pédopsychiatrie. Confrontés à de telles situations, les familles et les aidants sont particulièrement dépourvus. Face à cette urgence, elle le remercie de bien vouloir faire le nécessaire pour augmenter la capacité de prise en charge de ces enfants en milieu hospitalier.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28603

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(M. Taquet\)](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2956

Question retirée le : 14 juillet 2020 (Fin de mandat)